

La présidence



Nomme

Le Conseil d'administration



La direction générale



Désigne

Dirige

Nomme

Présente le bilan  
Fait approuver les  
résolutions

L'Assemblée générale



L'équipe



Salariés coopérateurs

Vote en collèges

1 PERSONNE = 1 VOIX  
au sein de chaque collège



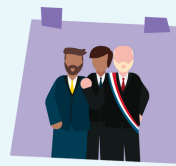
Les salariés

10-15%



Les personnes  
bénéficiant des  
services de la coop

10-50%



Les collectivités  
publiques et leurs  
groupements

10-50%



Autres  
collèges

10-50%

### L'Assemblée générale



- Le rendez-vous de l'ensemble des associés
- Le conseil y présente le bilan de l'année au travers du rapport de gestion et d'activités
- Les associés nomment les administrateurs, approuvent les comptes et les conventions réglementées, voire les décisions affectant les statuts, le capital, la dénomination de la coop (AG extraordinaire)

### Le Conseil d'administration

- Composé d'administrateurs désignés par les associés en Assemblée générale
- Missions exercées bénévolement
- Définit les orientations stratégiques de la coop



### La présidence



- Organise les séances du Conseil
- Représente les Conseil auprès de la Direction générale et de l'AG

## MISE EN ŒUVRE

### La direction générale

- Orchestre le développement de l'activité en cohérence avec les orientations stratégiques
- Rend des comptes au Conseil et lui apporte les informations et recommandations nécessaires pour l'aider dans son rôle stratégique



### L'équipe



- Met en œuvre les missions de la coop
- Les salariés peuvent devenir coopérateurs et participer à la gouvernance